

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 26 NOVEMBRE 2018

Objet

**Acquisition et
réaménagement
du domaine de
Sybirol-
Autorisation de
programme et
crédits de
paiement**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 20 novembre 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Étaient présents :

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,
M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, Mme DURLIN,
Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme BONNAL,
M. MEYRE, M. DANDY, M. BAGILET, Mme HERMENT, M. VERBOIS,
M. ROBERT, Mme FEURTET, M. HADON, M. DROILLARD**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**M. IGLESIAS à M. DANDY - M. GALAN à Mme DURLIN
Mme MILLORIT à Mme GRANJEON - Mme LAQUIEZE à M. BAGILET
Mme LOUKOMBO SENGÀ à Mme BONNAL -
M. RAIMI à M. NAFFRICHOUX - Mme LARUE à M. CAVALIERE -
M. LERAUT à C. LACUEY -M. BOURIGAULT à M. PUYOBRAU -
M. CALT à M. VERBOIS -Mme VELU à M. ROBERT**

Absents :

M. BELLOC -Mme RONNE

Mme Gaëlle LARUE a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a voté une autorisation de programme de 1 230 088.33 euros par délibération du 10 avril 2017, pour l'acquisition et le réaménagement du domaine de Sybirol. Cette autorisation de programme concernait les frais relatifs aux actes notariés initiaux, les études et les travaux de réhabilitation des fabriques, ainsi que la réalisation des réseaux.

En cours d'opération, les partenaires financiers ont demandé la réalisation d'une étude préalable avec diagnostic pour définir les modalités de préservation et d'ouverture au

public de ce patrimoine. Une étude préalable et définition des usages a ainsi été réalisée en 2017. Cette dépense, d'un montant de 21 475,20 €, n'avait donc pas été initialement intégrée au programme.

Pour permettre de solder l'opération, il convient d'augmenter l'autorisation de programme de 9 591,67€. Cette somme est nécessaire pour financer la Participation Forfaitaire d'Assainissement Collectif, le solde des études de maîtrise d'œuvre et les frais de notaire relatifs à la transaction d'abandon d'usufruit. Le solde des études de maîtrise d'œuvre ainsi que la participation forfaitaire d'assainissement collectif ne seront facturés qu'en 2019.

En conséquence, il est proposé de modifier le montant de l'autorisation de programme, et de planifier les crédits de paiement comme suit :

Acquisition et le réaménagement du domaine de Sybirol – opération n°1301

Autorisation de programme	1 239 680.00
Réalisé 2013	14 888.41
Réalisé 2014	370 832.20
Réalisé 2015	15 146.57
Réalisé 2016	155 218.61
Réalisé 2017	476 093.46
Crédits de paiement 2018	197909.08
Crédits de paiements 2019	9591.67

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-3 et suivants et R2311-9 et suivants ;

Vu l'avis de la commission Environnement et Cadre de vie en date du 14 novembre 2018;

Vu l'avis de la Commission des Ressources Humaines, Administration générale et Finances, Marchés Publics et nouvelles technologies réunie en date du 14 novembre 2018 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les dépenses en regard de la programmation ci-dessus récapitulée.

AUTORISE Monsieur le Maire, à emprunter les sommes nécessaires au financement de l'opération dans la limite des crédits de paiement 2018.

PRECISE que cette délibération pourra être modifiée ultérieurement en fonction des évolutions du dossier (aléas des coûts, des subventions, de chantier, économiques,).

DIT que les crédits de paiement 2018 sont inscrits au budget 2018 et que les crédits de paiement 2019 seront inscrits au budget primitif 2019.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 28 NOVEMBRE 2018

Le Maire,



Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	
Abstention :	